



Séance de l'assemblée Délibérante

DU MERCREDI 22 octobre 2025

Délibération n°18/2025

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 15 octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le mercredi 22 octobre deux mille vingt-cinq, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Vincent MAZIN
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Amalia QUINTON

Titulaires excusés :

Grégoire DESTOMBES
Daniel SALLÉS
Maurice DESCHAMPS
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Danielle RANCY
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Catherine PHAM
Julien LACOUR
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Cédric MEYNIER
Céline AUGER
Marie-Françoise CHOFRUT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	7				7

Animateur de séance : Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE TERRAINS AGRICOLES SUR LE SITE CHAMPMOT DE L'ÉCOPÔLE DU VAL D'ALLIER – EXPÉRIMENTATION PEDAGOGIQUE ET AGROECOLOGIQUE





Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du **Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique (SEAT)** du Val d'Allier ;

Vu la stratégie du SEAT en matière de **transition écologique, d'éducation à l'environnement et de valorisation des espaces agricoles expérimentaux** du site de l'Écopôle du Val d'Allier ;

Considérant que le SEAT, en tant que propriétaire et gestionnaire du site de l'Écopôle du Val d'Allier, conduit une démarche d'expérimentation territoriale intégrant la biodiversité, l'agriculture durable et la sensibilisation du public ;

Considérant que certains espaces agricoles du site **Champmot**, peuvent être temporairement mis à disposition d'usagers à des fins pédagogiques, expérimentales ou agronomiques, dans le respect du règlement intérieur et des orientations du projet d'ensemble ;

1. Convention avec la famille MAY-ROY, famille de gardiens de l'espace Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier

Monsieur le Président du SEAT explique que le poulailler de l'espace agricole Champmot, actuellement inoccupé par le porteur de projet en agriculture biologique, peut être valorisé à travers un usage d'élevage domestique et d'agrément, à vocation expérimentale et pédagogique.

Il précise que la proposition de mise à disposition temporaire de cet équipement concerne la famille de gardien MAY-ROY, résidant sur site, pour un usage limité à quinze animaux maximum, destiné à la consommation personnelle d'œufs et/ou de volailles.

Monsieur le Président du SEAT ajoute que la contrepartie prévue consiste en l'entretien régulier des espaces verts situés à l'entrée de la zone Champmot (portail des maraîchers) et aux abords des bâtiments (atelier, halle d'accueil et Algeo).

2. Convention avec M. Paul MITTON

Monsieur le Président du SEAT explique que, sur proposition de M. Nicolas Gachon, porteur de projet en maraîchage biologique sur l'espace test agricole de Champmot depuis octobre 2025, il est envisagé de permettre à M. Paul Mitton, apiculteur particulier, pour l'installation de cinq ruches sur le terrain agricole.

Il précise que cette initiative a pour objectif de favoriser la pollinisation des cultures maraîchères et de créer un support pédagogique autour de l'apiculture et de la biodiversité.

Monsieur le Président du SEAT ajoute que les ruches seront implantées à distance du bâtiment d'accueil et de la zone de vente, sur la partie sud du terrain mis à disposition du maraîcher, et qu'aucune contrepartie financière n'est demandée, le testeur agricole s'acquittant déjà d'une contribution annuelle et d'un prêt à usage pour le terrain mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'approuver les projets de conventions présentés, relatifs à :
 - la mise à disposition temporaire du **poulailler de Champmot** à la **famille MAY-ROY** pour un usage domestique et pédagogique, assorti d'une contrepartie en nature (entretien des abords) ;
 - la mise à disposition d'un espace agricole à **M. Paul MITTON** pour l'installation de **cinq ruches** à vocation écologique et pédagogique.
- D'autoriser Monsieur le Président du SEAT à signer les deux conventions correspondantes ainsi que tout document afférent à leur mise en œuvre.
- De préciser que ces conventions s'inscrivent dans le cadre du programme d'expérimentation agroécologique et pédagogique conduit par le SEAT sur l'Écopôle du Val d'Allier et qu'elles respectent les règles d'usage du site.

Fait à Pérignat-ès-Allier, le 22/10/2025

Pour extrait certifié conforme

, Le Président M. Jean-Pierre BUCHE



Page 2